

Discours de Michaël Delafosse

Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Signature de la Charte de la laïcité avec la Société des Membres de la Légion d'Honneur de l'Hérault

15 octobre 2020 – Salle du conseil municipal
de l'Hôtel de Ville de Montpellier

A noter : ce discours a été prononcé la veille de l'assassinat de Samuel Paty.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je suis extrêmement honoré de vous accueillir toutes et tous, ici, dans la salle du Conseil Municipal.

Cette salle du Conseil a tout le caractère solennel de la délibération démocratique. Quand, sous l'autorité d'Hélène Mandroux, j'étais Adjoint à la Culture, il a été question de marquer trois lieux de cet Hôtel de Ville par des œuvres pour nous raconter. Quand vous entrez dans le hall c'est la mémoire, les archives, l'état civil qui sont mis en lumière. Je vous invite à aller lire, avec malice, les registres de l'état civil de la Révolution Française. Les dénominations des prénoms reflètent les controverses de l'époque. Il y a le nom d'une certaine Marie-Antoinette... Lisez, c'est un délice.

Ici, vous avez une œuvre réalisée par Alain Fleischer qui nous rappelle que rien n'est acquis, rien n'est évident, tout est affaire d'engagement. Ce plafond montre des images du film Napoléon d'Abel Gance, durant la période révolutionnaire. A l'époque où il a été tourné, le cinéma était muet et les acteurs étaient extrêmement expressifs. Là il fallait montrer l'engagement des soldats de l'an II qui se tatouaient – vous voyez un « mort aux tyrans » inspiré par Rouget de Lisle - et qui allaient combattre pour défendre les valeurs de la Révolution.

Ce sont sous ces auspices que le Conseil Municipal délibère, sous l'autorité du Maire, le plus souvent dans un esprit de concorde. L'exercice démocratique n'est pas toujours aisé mais nous nous y employons ; en tout cas je m'y emploie...

Madame la Présidente, vous êtes venue me voir, au détour d'une commémoration en me disant « Je veux absolument que la Société soit parmi les premières associations à signer la Charte de la Laïcité ». Je suis donc très heureux que nous procédions à cette toute première signature publiquement, dans cette salle remplie de nos valeurs. Au plafond les valeurs de la Révolution. Derrière moi, le drapeau tricolore qui ne fut pas une évidence mais une conquête – c'est le choix de Lamartine devant l'Hôtel de Ville de Paris – et, ici, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

J'en viens au fait : la Charte de la Laïcité. Pourquoi ce qui est évident dans nos esprits parce qu'écrit dans la loi doit encore être rappelé par le Maire et son Conseil Municipal à travers cette Charte ? Pourquoi avons-nous fait ce choix de dire qu'aujourd'hui il faut s'engager autour des valeurs de la laïcité ?

Parce qu'il est toujours important dans une société de rappeler la valeur des mots. Albert Camus, écrivain et philosophe trop peu cité, parce qu'il avait le sens de la nuance, rappelait que « Mal nommer les choses ajoute au malheur du monde ». Or, dans le débat démocratique, parfois, le terme de laïcité est utilisé par certains comme un glaive contre d'autres ou pour stigmatiser des concitoyens qui, parce qu'ils auraient une autre confession que celle qui serait héritée de notre Pays, ne seraient pas les bienvenus. Quelle offense à cette valeur magnifique qu'est la laïcité, dont la genèse est puissante et profonde !

Ici, à Montpellier, dans cette terre du Languedoc, comme ailleurs à certaines périodes, l'intolérance fut la loi. Ce furent les Dragonnades. Ce fut la Saint Barthélemy. Cette intolérance fut dénoncée par Voltaire dont le glaive était sa plume. Il prit position pour défendre Calas sur fond de conflit religieux entre catholiques et protestants et en fit un magnifique Traité sur la tolérance. Il a également écrit un article extraordinaire sur le fanatisme que le professeur que je suis a toujours à cœur d'enseigner à ses élèves de quatrième. Il nous rappelle que la déraison religieuse incite les fripons à « conduire les fanatiques et à mettre le poignard entre leurs mains ».

De Voltaire est née la Déclaration des Droits de l'Homme portée par le vent de la Révolution Française. En son article 10, il est rappelé que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses », faisant de la tolérance une valeur et de la quête de la concorde un des objectifs de ceux qui écrivirent les pages glorieuses de l'histoire de France en faisant la Révolution.

Tout cela est notre histoire, l'esprit que l'on retrouve dans la loi de 1905 qui est une grande loi, une immense loi.

A quoi reconnaissons-nous une loi immense ? Au fait, qu'elle n'ait jamais changé et qu'elle traverse les décennies. Quand la loi change tout le temps, c'est qu'elle ne fait pas consensus ou compromis au sens noble du terme. Le compromis c'est ce point d'équilibre qui nous fait vivre ensemble. Cette loi est là depuis un siècle et participe à l'esprit de concorde, rappelant que ceux qui servent sous l'autorité de l'État – les fonctionnaires – ont une obligation de neutralité, d'impartialité, pour mieux servir la diversité de la communauté des citoyens, que les élus ont eux-mêmes – quand ils enfilent l'écharpe tricolore – une obligation de neutralité en toutes circonstances. Si ces mêmes élus marquent l'adhésion à leur foi publiquement, ils peuvent être facteur de discorde, parce qu'ils indiquent la prééminence d'un point de vue ou d'une religion sur une autre.

La loi de 1905 est une loi essentielle pour notre pays, complétée par des lois et des textes qui sont autant de grands moments d'émancipation. Je pense à toutes celles et ceux, qui à force de combats, de mobilisations, ont fait évoluer et mûrir la société, ont conquis l'égalité en droit. Et assurément, ici, nous œuvrons pour l'égalité réelle. Souvenez-vous, c'est dans cette même Mairie que, sous l'autorité d'Hélène Mandroux, la réforme du code civil permise par la loi Taubira du 17 mai 2013 fut consacrée par la célébration du 1er mariage homosexuel, dès le 29 mai. Ainsi, pour la première fois, l'autorité parentale appartenait non pas à un père et une mère mais à des parents, émancipant ainsi, donnant une nouvelle liberté à des gens qui s'aiment et ont le même sexe.

Aujourd'hui, nous avons cet édifice historique et de textes constitutif de notre société, fondé sur les valeurs de liberté, égalité, fraternité et laïcité. Cette dernière doit aujourd'hui être réaffirmée car nous sommes confrontés à des tensions et devons les affronter avec lucidité et fermeté.

Certains affirment que les femmes n'ont pas le droit d'entrer dans certains lieux, d'autres disent que la loi de Dieu est supérieure à la loi de la République. Souvent ce qui est présenté comme un fait divers doit être une interpellation de toute la société. Je pense par exemple ici à la DRH de Charlie Hebdo qui, parce qu'elle fait son travail, est menacée et doit être protégée, exfiltrée de son domicile par nos forces de l'ordre parce qu'elle travaille pour un journal qui incarne l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme, la liberté d'expression.

Il y a aujourd'hui des gens dans la République, je le disais, qui croient que la loi religieuse est supérieure à la loi commune et que celle-ci doit s'imposer. Ce n'est pas encore un danger parce que nous sommes en paix, mais c'est une menace sérieuse. Y compris dans les quartiers de Montpellier, y compris dans des lieux dits « autorisés ». On observe notamment un repli communautariste de certains groupes qui porte atteinte à l'esprit de concorde et de la laïcité. Ici des évangélistes, là des islamistes, là encore des catholiques traditionalistes. Il y a des moments où, sous de bonnes apparences ou des intentions louables, le principe de laïcité est bafoué. C'est par exemple une association de soutien scolaire qui masque une école confessionnelle et réserve son accès à ses seuls pratiquants.

Pour défendre cela, certains parlent de laïcité « accommodante ». Moi, j'ai une conception tolérante de la société, mais elle ne s'accommode jamais des principes. Quand on commence à s'accommoder sur les principes, ce sont les principes mêmes qui reculent et par là la République qui est une somme de principes, un équilibre qui permet la vie en société. Cela commande, collectivement, des formes de vigilance, de mobilisation et d'affirmation. Je sais, pour être professeur dans un collège que, parfois, il y a du désarroi face à certaines situations, que des agents publics eux-mêmes sont confrontés à des tensions. La meilleure réponse que nous pouvons donner, c'est d'affirmer clairement nos principes et de rappeler que ce sont eux qui font la vie en société.

La Charte de la Laïcité ne vise aucune religion, aucune communauté, aucune catégorie sociale plutôt qu'une autre. C'est le rappel des principes, du cadre, des limites. Elle nous rappelle que la tolérance et l'idée de Voltaire sont pour nous des valeurs intrinsèques dans notre société. Il n'est d'ailleurs nul pays au monde qui garantisse autant que la France la liberté de conscience, c'est-à-dire celle de croire ou de ne pas croire. Il me semblait, en tant que Maire nouvellement élu, important de réaffirmer que si nous sommes faibles sur nos principes, tout ce pour quoi les hommes qui sont ici représentés se sont battus, la valeur des textes que nous avons cités, l'engagement des portes drapeaux, de tous ceux qui ont combattu d'une manière ou d'une autre pour la République, tout est fragilisé.

Je souhaite nous inviter collectivement, à travers cette signature, à être clairs sur nos principes, à les réaffirmer. Quand il y a manquement aux principes on doit être sanctionné. De même que, lorsque l'on reçoit de l'argent public, quand des lieux sont mis à disposition pour faire fraternité, pour concourir à la concorde républicaine, ces principes ne doivent pas être détournés à d'autres fins. Si cela arrivait, à ce moment-là, le rôle, le devoir de l'autorité publique, du Maire, de

l'Adjointe à la vie associative, Mylvia Houguet, est de retirer la subvention et les locaux associatifs.

Ce qui relève du privé doit rester privé. Quand le prosélytisme, le communautarisme, le rejet d'une personne parce qu'elle est une femme ou parce qu'elle a une orientation sexuelle différente de l'autre se manifesteront, nous, la République, devons être là.

Je crois que c'est important de réaffirmer cela. Il faut dire pour ne pas oublier. Nous ne pouvons pas avoir marché le 11 janvier 2015 et aujourd'hui transiger. Car ce n'était pas qu'une manifestation parmi les manifestations, c'était un moment de France. Ce moment de France doit continuer à nous habiter. Souvenez-vous des cortèges où nous avons vu l'esprit de concorde, les portraits de Voltaire. Souvenons-nous du dialogue confessionnel public qui s'est tenu entre croyants et non-croyants, entre croyants qui cherchaient à déconstruire les thèses de ceux qui, par obscurantisme, voulaient nous ébranler. Cela doit continuer à nous inspirer !

Je voudrais terminer ce propos par une dernière évocation. Hier, nous étions sur le parvis de l'Opéra Comédie pour défendre une avocate qui, en Iran, a eu comme seul tort de mettre sa robe d'avocat pour défendre des femmes qui refusaient de porter le voile. Elle a reçu 133 coups de fouets et a été condamnée à 33 ans de prison...

Si nous, Français, ne sommes pas les ardents défenseurs de la valeur universelle de la laïcité, quel message envoyons-nous aux hommes et femmes du monde qui luttent contre les obscurantismes ? Quel message envoyons-nous à ceux qui considèrent que la loi de Dieu ou de leur Dieu est supérieure à la loi des hommes alors que le choix ou non d'un Dieu relève de la liberté individuelle et fondamentale ?

Je crois qu'il est des moments dans l'histoire des peuples où nous devons savoir réaffirmer ce que nous sommes. Réaffirmer nos valeurs, les mettre en partage. Voici le sens de ce que je veux proposer à Montpellier.

Cela a été un grand honneur pour moi d'être appelé par André Laignel, Vice-Président de l'Association des Maires de France qui, en parfait accord, avec François Baroin, son Président, m'a confié la charge d'animer le groupe de travail sur la laïcité au sein de l'association des Maires de France. Tous deux ont senti à la fois que la ville s'était emparée de ce sujet, et que mes déclarations pouvaient répondre à des enjeux de l'époque. Durant cet échange, André Laignel me disait qu'il est très important que les Maires, que la République se remobilisent

autour de la laïcité parce qu'elle est, en France, une valeur commune et doit être, pour nous, Français, une valeur d'avenir, parce que c'est une valeur émancipatrice.

La laïcité est notre valeur cardinale, consubstantielle à notre triptyque, Liberté, Égalité et Fraternité.

Merci Madame la Présidente de m'avoir sollicité pour que cette première signature soit entre vous, la Société des membres de la Légion d'Honneur et le Conseil municipal de la Ville de Montpellier.